

COMMUNE DE LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de RENNES

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

Le **DIX-HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF** à 20 :00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P. – BUAN J.M. – GLOAGUEN F.- Mme NOURRISSON I. (adjoints) – Mmes REBILLARD V. – BICHOT C. – DE LA VILLEON L. – Ms REMONTE F. (arrivé à 21 :10) -

Absents excusés :

Mmes MAURY A. – GORIAUX C. – LESAGE C. – M MOUCHOUX M.

Absents :

Mme GOUDE-VENIEN L. -M RIALLAND N.

Procurations :

Mme MAURY Alexandra a donné procuration à M. PICHOUX Patrick

Mme GORIAUX Christine a donné procuration à M PINAULT Patrick

M MOUCHOUX REBILLARD Michel a donné procuration à Mme DE LA VILLEON Laure

Date de la convocation : 6/11/2019

Informations diverses

Patrick PICHOUX adjoint fait part du retard pris dans la mise en route de l'antenne Orange installée sur le territoire. Celle-ci doit être raccordée à la fibre, des travaux de reprise de cette fibre sont en cours de réalisation, par la suite restent quelques autorisations à avoir avant de la mettre active.

SIPE

Pascal PINAULT Maire fait part des résultats de la consultation des conseils municipaux sur la proposition de répartition du coût de la structure petite enfance de Romillé, répartition prenant en compte le nombre d'enfants fréquentant la structure par commune. Les Communes de Romillé et Langan ont refusé cette proposition, de nouvelles négociations vont donc être engagées.

SiM: un courrier a été adressé aux communes adhérentes, « Syndicat Intercommunal de Musique » : le Syndicat connaît des baisses de dotations et va devoir demander des participations communales plus importantes l'an prochain.

Espace Social et culturel : une nouvelle Directrice va être nommée prochainement, elle arrivera prendre ses fonctions en février 2020. En attendant le Directeur intérimaire Patrick Clermont assure ce rôle.

La PMI a été recontactée afin de se rencontrer suite à son compte-rendu sur les locaux du Centre Social a réaménagé. La rencontre est prévue le 4 décembre 2019.

Travaux eau potable.

L'entreprise DLE intervient sur le planning établi, les délais étant respectés. D'ici fin décembre les raccordements devraient être terminés. La remise en état de la rue devrait être programmé février/mars selon la météorologie.

Mme Bichot, Conseillère municipale, signale qu'au niveau de sa maison, elle constate des vibrations depuis les travaux d'assainissement. Elle suppose que c'est lié aux tranchées qui ont été faites.

Médiathèque : Laure de la Villéon fait part de l'avancée du dossier de l'aménagement de la future médiathèque. Des devis vont être demandés à trois sociétés. La convention de réseau des bibliothèques est toujours en cours de construction. Des questions se posent sur la gratuité des abonnements, le temps de travail des agents de chaque bibliothécaire sur le réseau.

DELIB. 2019 11-1

APPROBATION REUNION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 14 octobre 2019, à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la réunion du 14 octobre 2019.

DELIB. 2019 11 2

Secrétaire de séance

Monsieur le Maire adjoint propose la nomination de Valérie REBILLARD, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Désigne Valérie REBILLARD, secrétaire de séance.

Délib.2019113

MEDIATHEQUE AVENANT N°1 LOT 7 COUVERTURE-ZINGUERIE-ETANCHEITE

Jean-Marc BUAN, adjoint, rapporteur de la CAO présente un avenant au lot 7 couverture, zinguerie, étanchéité concernant la modification de vélux et la pose de stores sur la partie sud du projet.

Le montant du devis s'élève à 1 281 € HT. Soit 3.87% du montant initial.

Après délibération

Le Conseil municipal est appelé à voter pour l'avenant proposé

Pour les modifications présentées : 10 voix

Abstention : 1 voix

Le montant de l'avenant est approuvé par le Conseil Municipal.

M le Maire est autorisé à signer l'avenant présenté.

Délib.20191104

ALIENATION DELAISSE DE CHEMIN AU LIEUDIT LA COINTAIS

Le Conseil Municipal par délibération en date du 27 mai 2019 a décidé de procéder à une enquête publique concernant une demande d'achat d'un délaissé de chemin bordant la propriété de M et Mme MAURY Jean-Philippe au lieudit « la Cointais ». Le Commissaire-enquêteur chargé de l'enquête, qui s'est déroulée du 10 septembre au 24 septembre 2019, a émis un avis favorable à l'aliénation de l'emprise de terrain longeant leur propriété d'une surface d'environ 240 m2.

Après délibération :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'aliénation d'un délaissé de chemin au lieudit « la Cointais », à M et Mme MAURY Jean-Philippe

Fixe le prix de vente de ce délaissé à 5 €/m2

Autorise M le Maire à procéder à l'aliénation de cette parcelle

Dit que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge du demandeur.

Confie à Me BIENVENUE L'établissement des actes notariés et donne pouvoir à M le Maire pour signer ledit acte correspondant à cette vente.

DELIB20191105

ALIENATION DELAISSE DE CHEMIN « La BERGERIE »

Le Conseil Municipal par délibération en date du 27 mai 2019 a décidé de procéder à une enquête publique concernant une demande d'achat d'un délaissé de chemin bordant la propriété de M et Mme VIEL Franck au lieudit « la Bergerie ». Le commissaire-enquêteur chargé de l'enquête, qui s'est déroulée du 10 septembre au 24 septembre 2019, a émis un avis favorable à l'aliénation de l'emprise de terrain longeant la propriété d'une surface d'environ 450 m2

Après délibération

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'aliénation d'un délaissé de chemin au lieudit « la Bergerie » à M et Mme Franck VIEL.

Fixe le prix de vente de ce délaissé à 5€/m2

Dit que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge du demandeur.

Confie à Me BIENVENUE Notaire à ROMILLE, l'établissement des actes notariés, et donne pouvoir à le Maire pour signer tout acte correspondant à cette vente

DELIB20191106

ALIENATION DELAISSE DE CHEMIN « LE PERRON »

Mme DE LA VILLEON intéressée par cette affaire sort de la salle de conseil municipal le temps de la délibération.

Le Conseil Municipal par délibération en date du 27 mai 2019 a décidé de procéder à une enquête publique concernant une demande d'achat d'un délaissé de chemin bordant la propriété de M et Mme DE LA VILLEON au lieudit « le Perron ». Le commissaire-enquêteur chargé de l'enquête, qui s'est déroulée du 10 septembre au 24 septembre 2019, a émis un avis favorable à l'aliénation de l'emprise de terrain longeant la propriété d'une surface d'environ 250 m2 avec échange d'une portion de chemin leur appartenant afin de ne pas interrompre la continuité d'un chemin présent.

Après délibération

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'aliénation d'un délaissé de chemin au lieudit « Le Perron » à M et Mme Guillaume DE LA VILLEON, avec échange d'une portion de chemin en limite de leur propriété.

Fixe le prix de vente de ce délaissé à 5€/m2.

La partie échangeable avec les intéressés se fera au prix de l'euro symbolique si le chemin cédé par la commune est équivalent à celui cédé par les demandeurs.

Dit que les frais d'acte et de géomètre seront partagés entre les demandeurs et la commune.

Confie à Me BIENVENUE Notaire à ROMILLE, l'établissement des actes notariés, et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte correspondant à cette vente et échange de parcelle

DELIB20191107

ALIENATION DELAISSE DE CHEMIN « LA SAUVAGEAIS »

Le Conseil Municipal par délibération en date du 27 mai 2019 a décidé de procéder à une enquête publique concernant une demande d'achat d'un délaissé de chemin bordant des parcelles agricoles au lieudit « la Bergerie », appartenant à M DELAHAYE Mickaël. Le commissaire-enquêteur chargé de l'enquête, qui s'est déroulée du 10 septembre au 24 septembre 2019, a émis un avis favorable à l'aliénation de l'emprise de terrain longeant la propriété d'une surface d'environ 530 m2

Après délibération

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'aliénation d'un délaissé de chemin au lieudit « la Sauvageias » à M Mickaël DELAHAYE.

Fixe le prix de vente de ce délaissé à 0.46€/ml

Dit que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge du demandeur.

Confie à Me BIENVENUE Notaire à ROMILLE, l'établissement des actes notariés, et donne pouvoir à le Maire pour signer tout acte correspondant à cette vente

DELIB20191108

NOTE DE FRAIS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Du 10 au 24 septembre 2019, un commissaire-enquêteur a été désigné par notre collectivité pour le déroulement des enquêtes publiques dans le cadre des quatre demandes d'aliénation de délaissés de chemins.

M Michel Lorant a été désigné pour suivre ces enquêtes. Il est nécessaire de prendre délibération afin d'indemniser cette personne sur cette période. Une note de frais est présentée au Conseil Municipal soit 443.52 € de frais d'étude, vacations rédaction des rapports correspondants.

Après délibération,

Le Conseil Municipal approuve le règlement des frais engagés par M LORANT Commissaire enquêteur durant les enquêtes publiques suivies.

Donne pouvoir au Maire pour procéder au paiement de ces frais auprès de M LORANT soit 443.52 €

DELIB.20191109

DECISION MODIFICATIVE N° 212

Il est nécessaire de procéder à un virement de crédit afin de pouvoir mandater le dégrèvement jeunes agriculteurs

A savoir

Article D 7391171 + 248 €

Article D 022 - 248 €

Après délibération le Conseil Municipal

Approuve cette décision modificative proposée sur l'exercice 2019

Donne pouvoir au Maire pour procéder à ces virements de crédits

DELIB201911010

RAPPORT ANNUEL 2018

Les rapports annuels de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et du Syndicat Départemental d'Energie 35 sont présentés au Conseil Municipal.

Eau du Bassin Rennais a transmis le Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité des Services d'Eau potable, le SDE35 a présenté son rapport d'activités.

Après consultation des différents rapports, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis conformément aux articles D2224-3 DU Code Général des Collectivités Territoriales :

Après consultation, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux rapports d'activités présentés par le Syndicat Départemental d'Energie 35 et la collectivité Eau du Bassin Rennais.

Secrétaire de séance : Valérie REBILLARD

DELIB.201911011

CLOTURE TERRAIN ENTRE LA ZAC ET TERRAIN PRIVE

Pascal PINAULT, Maire fait part des négociations engagées lors de la création du périmètre ZAC avec une propriétaire riveraine d'un chemin piétonnier acquis lors de la construction de sa maison d'habitation.

Il était entendu qu'une clôture serait établie entre la propriété et le chemin piétonnier donnant accès à la ZAC. Un devis établi par l'entreprise VASSAL est présenté soit

Fourniture et pose d'une clôture type G5 1.48m pour un coût de 2 215.15 HT

M Le Maire propose de valider la participation de moitié de cette clôture soit pour la commune de la CHAPELLE CHAUSSEE 1107.58 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération

- Accepte le devis proposé de clôture impasse de la Tavernerais

Zac du chemin Neuf

Le traité de concession a été signé avec le bureau VIABILIS AMENAGEMENT. Ce bureau va lancer la programmation de travaux d'aménagement après avoir recruter une équipe pluridisciplinaire en matière d'aménagement urbanisme et paysagiste.

Jean-Marc BUAN, Adjoint présente la proposition de la Société SIAM AMENAGEMENT, pour le suivi du dossier de réalisation en matière juridique. Le Conseil Municipal souhaite que le devis soit revu car trop élevé. Des devis vont être demandés pour un comparatif de propositions.

Peinture fenêtres de la mairie

Des devis de remise en état des fenêtres sont présentés au Conseil Municipal. Jean-Marc BUAN, adjoint souhaite reporter la décision au prochain conseil municipal, un devis complémentaire devant être demandé.

Salle des sports

Le sol a été abimé par une ou plusieurs associations, des traces noires ont été trouvées et difficilement enlevables. Le Conseil Municipal déplore ces faits et demande aux associations d'être vigilant lors de leur activité sportive.

Sapin de Noël :

Laure de la Villéon propose de cacher les poubelles servant de support aux sapins de Noël ar de la toile de Jute. Celle-ci va être commandée auprès de Mondial tissu et mis en place lors de la pose des sapins.

Dates à retenir

Prochain conseil : 16 décembre 2019

Vœux au personnel communal vendredi 10 janvier 2020.

Vœux de la Municipalité : 12 janvier 2020.